

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

GARANTIES COMPLÉMENTAIRES



En partenariat avec votre caisse du Crédit Agricole, SMACL Assurances vous propose des garanties d'assurance complémentaires validées par la Fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées.

CRCAM :	
Code de l'agence CA :	Nom de l'agence :
Code du collaborateur :	Nom du collaborateur :

CLUB / LIGUE / COMITÉ / GROUPEMENT*

Nom du club / ligue / comité / groupement* :	
N° affiliation FFJDA* :	Entrée - Bâtiment - Résidence :
Numéro et libellé de la voie* :	
BP, TSA :	
Code postal :	Localité* :
Téléphone* :	Mail* :
Nombre de licenciés* :	Nombre de salariés* :

COORDONNÉES BANCAIRES

PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT BANCAIRE (JOINDRE UN RIB)

IBAN :
Titulaire du compte :
Code BIC :

PRÉSIDENT

<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	
Nom* :	Prénom* :

DESTINATAIRE DU COURRIER

<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	Fonction :
Nom :	Prénom :
Entrée - Bâtiment - Résidence :	
Numéro et libellé de la voie :	
Code postal :	Localité :

GARANTIES COMPLÉMENTAIRES PROPOSÉES

DOMMAGES AUX BIENS IMMOBILIERS - ASSURANCE DES LOCAUX PERMANENTS

<input type="checkbox"/> Lorsque l'association est propriétaire, locataire ou occupante permanente d'au moins un bâtiment	
LOCAL N° 1 :	
Adresse* :	
<input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input type="checkbox"/> Occupant permanent à titre gratuit	Surface** : m ²

LOCAL N° 2 :

Adresse* :

- Propriétaire
 Locataire
 Occupant permanent à titre gratuit

Surface** : m²**LOCAL N° 3 :**

Adresse* :

- Propriétaire
 Locataire
 Occupant permanent à titre gratuit

Surface** : m²

** Surface = surface développée : surface au sol x nombre de niveaux (caves et greniers = 1/2 surface).

Surface totale à assurer : m²

Prix proposé :

Surface développée	Cotisation annuelle TTC
Par tranche entière de 50 m ² de locaux à assurer	25 €

Prix total* : € TTC / an**Date d'effet des garanties :** / /20**DOMMAGES AUX BIENS MOBILIERS**

- Lorsque l'association souhaite assurer ses biens : tatamis, kimonos, chronomètres, etc.

Descriptif des biens à assurer* :

Valeur totale à assurer :

Prix proposé :

Capital souscrit	Cotisation TTC
Par tranche entière de 20 000 € de biens mobiliers	25 €

Valeur maximum : 200 000 € - Pour une valeur supérieure à 200 000 € : contacter SMACL Assurances.

Prix total* : € TTC / an**Date d'effet des garanties :** / /20**TOUS RISQUES INFORMATIQUE**

- Lorsque l'association souhaite assurer son matériel informatique : ordinateur, scanner, tablette, etc.

Valeur totale à assurer :

Prix proposé :

Capital souscrit	Cotisation TTC
Par tranche entière de 10 000 € de matériel informatique	20 €

Valeur maximum : 30 000 € - Pour une valeur supérieure à 30 000 € : contacter SMACL Assurances.

Prix total* : € TTC / an**Date d'effet des garanties :** / /20**TOUS RISQUES MATÉRIEL BUREAUTIQUE**

- Lorsque l'association souhaite assurer son matériel bureautique (hors informatique) et téléphonique fixe

Valeur totale à assurer :

Prix proposé :

Capital souscrit	Cotisation TTC
Par tranche entière de 10 000 € de matériel bureautique	20 €

Valeur maximum : de 30 000 € - Pour une valeur supérieure à 30 000 € : contacter SMACL Assurances.

Prix total* : € TTC / an**Date d'effet des garanties :** / /20

TOUS RISQUES MATÉRIEL SON, PHOTO, VIDÉO

Lorsque l'association souhaite assurer son matériel de sonorisation, photo et vidéo

Valeur totale à assurer :

Prix proposé :

Capital souscrit	Cotisation TTC
Par tranche entière de 10 000 € de matériel son, photo, vidéo	25 €

Valeur maximum : 100 000 € - pour une valeur supérieure à 100 000 € : contacter SMACL Assurances.

Prix total* : € TTC / an

Date d'effet des garanties : / /20

VÉHICULES À MOTEUR

Lorsque l'association est propriétaire de véhicule(s)

Nombre de véhicule(s) à assurer :

Prix proposé :

FORMULE DE GARANTIE COTISATION EN € TTC	VÉHICULES LÉGERS Moins de 8 CV (Au-delà : contacter SMACL Assurances)	FOURGONS Moins de 11 CV (Au-delà : contacter SMACL Assurances)	REMRQUES Moins de 750 kg (Au-delà : contacter SMACL Assurances)
FORMULE 1	250 € TTC/an	370 € TTC/an	70 € TTC/an
FORMULE 2	285 € TTC/an	430 € TTC/an	80 € TTC/an
FORMULE 3	450 € TTC/an	650 € TTC/an	130 € TTC/an

Formule 1 : responsabilité civile + défense pénale et recours + garantie du conducteur + assistance 0 km en cas de panne ou d'accident.

Formule 2 : Formule 1 + vol, incendie, bris de glace, événements climatiques, catastrophes naturelles et attentats.

Formule 3 : Formule 2 + dommages causés par accidents/dégradations.

Franchise : une franchise de 150 € est applicable pour tout sinistre résultant des événements suivants : incendie, vol-tentative de vol, accidents/dégradations, éléments naturels, attentats et actes de terrorisme.

Au-delà de 5 véhicules en parc ou pour tout autre véhicule : contacter SMACL Assurances.

VÉHICULE N° 1. Catégorie :

Véhicule léger, puissance fiscale :CV

Fourgon, puissance fiscale :CV

Remorque : poids total en charge (PTC) :kg

Marque Type Immatriculation

Formule 1

Formule 2

Formule 3

VÉHICULE N° 2. Catégorie :

Véhicule léger, puissance fiscale :CV

Fourgon, puissance fiscale :CV

Remorque : poids total en charge (PTC) :kg

Marque Type Immatriculation

Formule 1

Formule 2

Formule 3

Prix total* : € TTC / an

Date d'effet des garanties : / /20

Joindre obligatoirement une copie de la/des cartes grise(s)

ANNULATION - INTERRUPTION DE SÉJOURS

Lorsque l'association souhaite se prémunir des pertes pécuniaires en cas d'annulation ou interruption d'un séjour qu'elle organise

Lieu et descriptif du séjour à assurer* :

Date du séjour :

Valeur totale du séjour : €

Prix proposé : montant de la prime TTC : 2 % du coût total TTC du séjour

Prix total* : € TTC

Date d'effet des garanties : / /20

* Champs obligatoires

TAXE ATTENTAT : il sera fait application de la « taxe attentat » d'un montant de 5,90 € pesant sur les contrats d'assurance dommages.

Le représentant du club/comité/ligue/groupement déclare avoir pris connaissance de la notice d'information propre aux garanties complémentaires

et

décide de souscrire aux options cochées ci-dessus à effet des dates indiquées ci-dessus (à défaut, au lendemain de la réception du bulletin).

Fait à : , **le**

Signature du représentant :

BULLETIN À RETOURNER à SMACL Assurances :
Par e-mail : ffjda@smacl.fr
Par courrier : Pôle partenariat - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9

Ne réglez rien, une facture vous sera adressée avec vos contrats accompagnée du mandat de prélèvement.

Vos interlocuteurs SMACL Assurances :

Pôle partenariat

Tél : 05 49 32 87 85

E-mail : ffjda@smacl.fr

SMACL Assurances prend toutes précautions utiles pour préserver la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel, et notamment pour empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés puissent en prendre connaissance. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'assuré peut exercer ses droits d'accès, de rectification et de suppression sur ses données, en justifiant de son identité et en adressant sa demande par courrier à SMACL Assurances - Correspondant «Informatique et libertés» - 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9 ou par e-mail à cil@smacl.fr.

Le contrat est assuré par SMACL Assurances - 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - régie par le Code des assurances - RCS Niort n° 301 309 605.

CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES - Société anonyme au capital de 1 490 403 670 €
Siège social : 50, rue de la Procession - 75015 Paris - Immatriculée sous le numéro B 451 746 077 RCS Paris.

